



Comment financer votre projet de bilan de compétences ?

1. Via son Compte Personnel de Formation

Depuis le 1er janvier 2017, le bilan de compétences peut être financé dans le cadre du CPF (Compte personnel de formation). Procédure simplifiée, confidentialité vis-à-vis de l'employeur, délai rapide d'acceptation du dossier, le CPF est le moyen idéal pour financer un bilan de compétences. Le CPF est aussi mobilisable par les agents de la fonction publique et les chef(fe)s d'entreprise.

Depuis le 19 novembre 2019, la demande de financement se fait directement via l'application <https://www.moncompteformation.gouv.fr>

À noter : les agents de la fonction publique d'État et territoriale doivent adresser leur demande à leur administration et les agents de la fonction publique hospitalière doivent adresser leur demande à l'ANFH. 2.

Attention : l'arrêté du 26 décembre 2024 qui fixe le taux de revalorisation de la participation pour 2025 s'est Indexé sur l'inflation, une **participation forfaitaire obligatoire vient d'être revalorisée au 1^{er} janvier 2025**. Son montant est fixé à **102,23 €**,

Qui est concerné par la participation forfaitaire obligatoire ?

Les personnes actives souhaitant financer une formation avec leur CPF devront obligatoirement s'acquitter de la participation forfaitaire de 102,23 €.

Cependant, elle ne s'applique pas dans certains cas :

- vous êtes demandeur d'emploi ;
- votre formation fait l'objet d'un abondement de la part de votre employeur ;
- vous souhaitez mobiliser tout ou partie des points de votre compte professionnel de prévention (C2P) ;
- vous souhaitez faire une reconversion et vous faites appel à l'abondement dû à une incapacité permanente au moins de 10 % (victimes d'un accident du travail ou de maladie professionnelle).

2- Via le plan de développement des compétences

Le bilan de compétences peut être financé via le « Plan de Développement des Compétences » de votre employeur (entreprise, association, collectivités). Vous bénéficiez alors du financement intégral de la prestation.

V1 comment financer un BDC – Janvier 2023

JSC CONSEILS - 20 boulevard Charles de Gaulle 12200 Villefranche de Rouergue - Tél : 07.79.85.65.95 - SASU au capital de 5000 € - R.C.S Rodez 840 563 670 - N° TVA FR64840563670- Code APE 7022Z



Comment financer votre projet de bilan de compétences ?

2. Via Pôle Emploi

Le bilan de compétences peut être financé via l'Aide Individuelle à la Formation (AIF) par le biais de Pôle emploi. En tant que demandeur(se) d'emploi, vous avez aussi le droit de réaliser un bilan de compétences pour redéfinir votre projet professionnel et rebondir plus rapidement.

3. Via un financement personnel

C'est la solution la plus simple et la plus rapide pour financer son bilan de compétences, sans inconvénients et longueurs administratifs.

5. Via d'autres solutions

Le bilan de compétences peut également être financé via d'autres dispositifs, notamment via l'AGEFIPH pour les personnes en situation de handicap ou via le service social de la CARSAT (Caisse de retraite et de prévoyance). Certains dispositifs spécifiques régionaux ou départementaux permettent également de financer cette prestation.